

# CONCERTATION

## Schéma Directeur d'Assainissement Gestion des eaux pluviales Du 9 février au 29 mars 2024

**Dans le cadre de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et eaux pluviales, Vienne Condrieu Agglomération lance une démarche de concertation afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements et insuffisances du réseau d'eaux pluviales.**

En termes de gestion des eaux pluviales, **l'Agglo souhaite aujourd'hui s'engager dans une démarche globale de gestion à la parcelle des eaux pluviales**, avec pour objectif de favoriser au maximum l'infiltration et la désimperméabilisation, c'est à dire laisser l'eau s'infiltrer dans le sol au plus près de là où elle tombe pour se rapprocher de son cycle naturel. Cet objectif répond à des enjeux écologiques et environnementaux de plus en plus nombreux et complexes (climat, maîtrise des ruissellements, réduction de la pollution des eaux pluviales, préservation des ressources).

C'est pourquoi **l'Agglo propose de participer à un état des lieux du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales sur le domaine public des communes pour lesquelles elle est compétente** : Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Chuzelles, Condrieu, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les Côtes-d'Arey, Les Haies, Longes, Luzinay, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Sorlin-de-Vienne, Sainte-Colombe, Septème, Serpaize, Seyssuel, Trèves, Tupin-et-Semons, Vienne et Villette-de-Vienne.

*Les communes d'Échalas, Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gier, gérées par le Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG), ne sont pas concernées par ce questionnaire.*

Cet état des lieux a pour but **d'identifier les dysfonctionnements des réseaux** captant les eaux de pluie (bouchage des réseaux, débordements, inondation de cave...) **ainsi que les évènements passés ayant généré des désordres** ou des situations critiques sur la commune (épisodes de crues exceptionnelles, coulées de boues, glissements de terrain...).

Il permettra ainsi d'appréhender les besoins en assainissement et de faire des choix justifiés en termes d'orientations futures de la gestion de l'assainissement. Il conduira à l'élaboration d'un zonage des eaux pluviales qui définira les choix en matière de gestion des eaux de pluies et sera retranscrit dans les documents d'urbanisme appliqués sur les communes.

**Vous voulez en savoir plus et participer ? [Rendez-vous sur la plateforme de concertation de l'Agglo](#)**

### Renseignements :

Direction du Cycle de l'eau - [sd-assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:sd-assainissement@vienne-condrieu-agglomeration.fr) - 04 82 06 33 00

Contact presse :

04 74 78 78 94

[communication@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:communication@vienne-condrieu-agglomeration.fr)